

2020  
-  
2021



# BIENVENUE À L'UCO- NANTES !



# PRÉPARONS ENSEMBLE LA RENTRÉE

*Avec la pandémie actuelle, la planète, notre université et chacun de nous venons de vivre une période inédite. Nous pensons aux victimes et aussi aux personnels soignants et à tous ceux qui ont fait preuve de solidarité, de courage et d'inventivité pour qu'ensemble nous surmontions cette crise le mieux possible.*

*Désormais, le temps est venu de préparer l'année universitaire prochaine et la reprise des enseignements sur nos campus. Actuellement la pandémie décroît en Europe, mais elle s'aggrave dans le monde. Quels que soient les allègements progressifs des restrictions sanitaires, les gestes barrières (y compris la distanciation physique) s'imposeront durablement bien au-delà de notre prochaine rentrée afin de nous protéger au mieux.*

*La distanciation physique d'un mètre au moins, à elle seule, ne permet pas d'envisager la réalisation des enseignements à l'identique des années passées. Nous avons donc à adapter toutes nos pratiques et nous organisons des initiatives pour développer les téléprocédures, allonger le calendrier des cours, aménager les espaces, penser l'hybridation distanciel/présentiel des enseignements, etc. S'inventent actuellement de nouvelles conditions du « vivre ensemble » et du « faire communauté universitaire » dans lesquelles s'expriment **les valeurs UCO d'humanité, de proximité de dialogue et de liberté.***

## UNIS AVEC ATTENTION

*Au-delà de l'application des règles sanitaires, affirmons notre volonté de retrouver un « vivre ensemble » prenant soin des uns des autres. Notre présence sur le campus signifie notre désir de tisser entre nous des liens de personne à personne et notre souhait de partager une même communauté de destin.*

*Enfin, **donnons un sens à la rentrée universitaire que nous allons vivre, à notre manière et en toute modestie, réinventons le monde, c'est à dire, cherchons tout autant de nouvelles significations pour notre environnement et pour ce que nous vivons et adaptons nos comportements aux évolutions de cet environnement.***

MICHEL PERRINEL  
Directeur de l'UCO Nantes

# ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS, BIENVENUE DANS VOTRE VILLE

Offre culturelle foisonnante, dynamisme dans le secteur du numérique, taux de chômage inférieur à la moyenne nationale... Nantes, sixième ville de France et quatrième ville étudiante va vous séduire ! Nantes, "ville la plus déjantée de France". En 2014, le journal britannique "Sunday Times"; a décerné à l'agglomération ce titre original, visant à récompenser la richesse et l'originalité de son offre culturelle. Labellisée FrenchTech, Nantes abrite quelque 20.000 postes dédiés au numérique, soit 8 % des emplois de la métropole.

Pour toutes informations générales sur la ville, les différentes démarches administratives, connectez vous sur le site de [la métropole](#). De plus pour bénéficier du dispositif d'accueil et d'offres découvertes vous donnant accès à différents lieux emblématiques de Nantes, rendez-vous sur le site <https://eservices.nantesmetropole.fr/nouveaux-nantais>

## L'UCO EN CHIFFRES

8

CAMPUS

11000

ÉTUDIANTS

100

DIPLÔMES & CERTIFICATS

180

UNIVERSITÉS PARTENAIRES À  
L'INTERNATIONAL

## LE CAMPUS

Créé en septembre 2014, l'UCO NANTES regroupe 7 filières en Licence :

Sciences de l'Éducation, Information-Communication, Langues étrangères appliquées anglais/espagnol, Droit, Économie-Gestion, Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales, ainsi que la filière Histoire.

L'UCO offre à chaque étudiant le cadre épanouissant pour se développer et atteindre son meilleur niveau de compétences et d'employabilité, quels que soient son parcours, sa culture ou encore son projet.



## ET APRÈS LA LICENCE ?

L'UCO propose également plus de cent autres diplômes (DU, Titre, Master) sur ses différents campus.

Héritière des universités médiévales, l'Université catholique de l'Ouest est l'une des plus anciennes universités du Grand Ouest et un acteur de référence de l'enseignement supérieur et de la recherche d'aujourd'hui.

# PROCHES

QUELLE QUE SOIT LA DISTANCE

## ORGANISATION DES COURS EN PRÉSENTIEL

Il est primordial pour nous de garder le contact avec nos étudiants et nos étudiantes. Si certaines universités renoncent pour toute l'année à réaliser des cours en amphis, nous souhaitons afficher notre priorité au rétablissement du présentiel autant que possible car il est indispensable pour initier le déploiement de la proximité pédagogique.

L'épidémie de coronavirus et le confinement ont modifié la façon d'enseigner. La crise sanitaire a accéléré le processus de la digitalisation et a donné naissance à des innovations qui vont perdurer. L'UCO Nantes s'oriente vers une hybridation des enseignements entre physique et numérique. Vous aurez accès à la rentrée à un "double campus", campus physique et campus numérique articulés entre eux.

Sauf nouvelle fermeture administrative, les enseignements en présentiels représenteront au moins 50%. Tant que la distanciation physique d'un mètre s'imposera, ces enseignements se dérouleront en groupe de 60 étudiants au maximum. Les travaux pratiques et l'essentiel des travaux dirigés auront lieu intégralement en présentiel.

Au campus de l'UCO Nantes, le campus physique fera la part belle aux activités en petits groupes : ateliers, tutorats, projets collectifs, travaux de groupes, activités associatives encadrées... Le campus numérique offrira quant à lui des contenus pédagogiques en ligne, avec des formats variés selon le type de cours (cours magistral, conférence de méthodes, ateliers...). Les étudiants en 1ère année, notamment les nouveaux bacheliers, feront l'objet d'un suivi et d'une attention particulière afin de les accompagner au mieux dans la transition entre le lycée et l'université.

# UN MONDE À RÉINVENTER

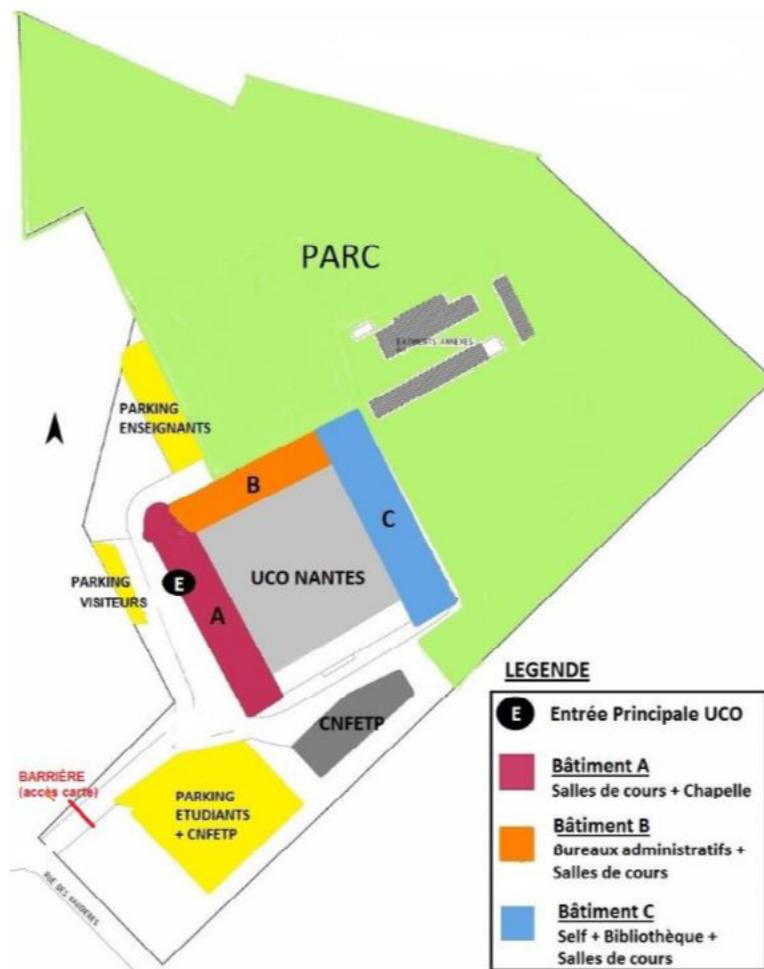
Le protocole sanitaire qui sera mis en place nous pousse à réfléchir à de nouvelles façons de se retrouver et de travailler ensemble. En ces temps troublés, la notion de vie commune et la puissance du collectif, prenant en compte la distanciation physique doit être un atout de notre campus.

La prochaine rentrée doit être l'occasion pour tous les acteurs de l'université, des étudiants aux équipes pédagogiques en passant par les équipes de direction, de se rencontrer et faire naître des idées pour le monde de demain.

C'est ainsi que l'expérience malheureuse du Covid-19 servira à faire émerger un véritable esprit citoyen, responsable et fraternel.



# PLAN DU SITE DE L'UCO



## SE DÉPLACER À L'UCO NANTES

### BUS / TRAMWAY / NAVIBUS - TAN

Agence clientèle | 2 allée Brancas 44000 Nantes

### LE BICLOO

Location en libre service

Location longue durée

+33130793344 | [contact.bicloo@jcdecaux.com](mailto:contact.bicloo@jcdecaux.com)

### LES SERVICES ASSOCIATIFS DE LOCATION DE VÉLOS

Vélocampus | [velocampus.net](http://velocampus.net)

L'îlot Familles | 07 60 22 74 81 | [contact@ilot-familles.com](mailto:contact@ilot-familles.com) |

[www.ilot-familles.com](http://www.ilot-familles.com)

### LE COVOITURAGE

Covoit'Tan

Ouestgo.fr

Blablalines

### L'AUTO-PARTAGE

Avec Marguerite, un service de location de voitures à l'heure en partenariat avec Nantes Métropole | [www.imarguerite.com](http://www.imarguerite.com) | 02 40 58 44 14

*DANS LE CONTEXTE DU CORONAVIRUS, LA CIRCULATION ET LES DÉPLACEMENTS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT VONT ÊTRE PERTURBÉS. RÉFÉREZ-VOUS AUX RÈGLES SANITAIRES À ADOPTER SUR VOTRE SHAREPOINT.*

# PLAN D'ACCÈS DU CAMPUS

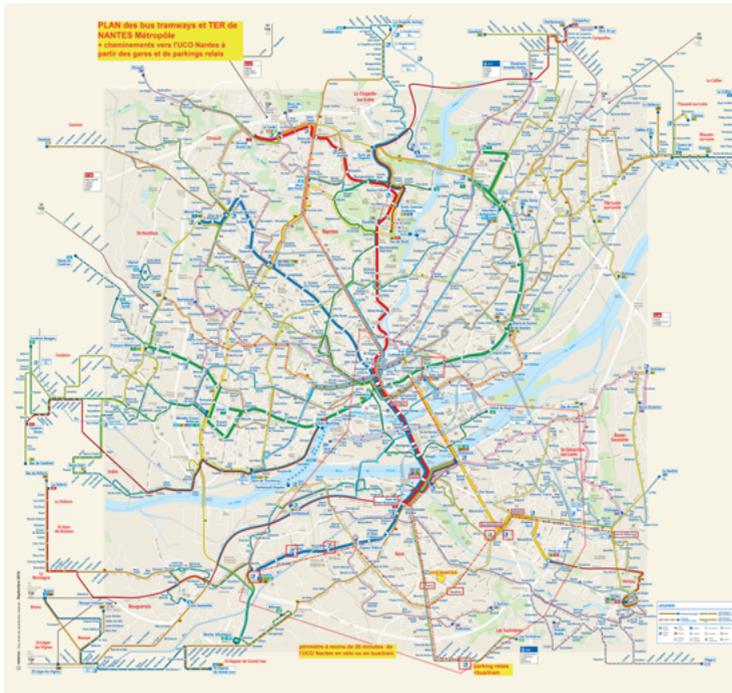
## Via le périphérique

Sortir « porte de Rezé » puis tout droit vers le centre de Rezé jusqu'à la rue Lechat (à droite au premier feu). L'entrée du campus est située au bout de cette rue.

## En Transports en commun

- **De la gare**, prendre le bus ligne 4 à Duchesse Anne, Direction Vertou, descendre à Gréneraie, puis prendre le Bus C4 et descendre à l'arrêt Flora Tristan

- **Du centre de Nantes**, prendre le T3 ou le T2 à la place du commerce direction Neustrie ou Pont Rousseau, descendre à Pirmil, prendre le BUS C4 et descendre à l'arrêt Flora Tristan (anciennement arrêt Lechat).



# ÉCO-MOBILITÉ

L'émergence actuelle d'un mouvement international de jeunes pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique nous rappelle combien l'avenir des étudiants ne se joue pas seulement sur les bancs de l'université. Il nous appartient à tous de prendre la mesure de cet enjeu vital, notamment en changeant dès aujourd'hui nos comportements. Voici quelques pistes concrètes pour venir à l'UCO Nantes de façon « écomobile »

## TRANSPORTS EN COMMUN :

Deux lignes de bus permettent de rejoindre le campus : la ligne 30 – arrêt Naudières et la ligne C4 – arrêt Flora Tristan.

Ces deux lignes peuvent être rejointes par le TRAM ou le busway (lignes 2,3 ou 4) ou par le train (gare de Pont Rousseau). Ainsi à moins de 20 à 25 minutes du campus sont également accessibles la gare SNCF de Nantes, la gare SNCF de Vertou Sud (pour le Nord est Vendée), 4 pôles d'échange des cars départementaux Lila (Hôtel Dieu, Gare SNCF Sud, Pirmil, Joliverie-Bourdonnières) et 6 parkings relais.

## VÉLO :

Deux itinéraires permettent de rejoindre le centre de Nantes à partir du campus de manière sécurisée en utilisant essentiellement des pistes cyclables. Les itinéraires sont identifiés sur un plan affiché à l'accueil ou téléchargeable [ici](#)

Les range-vélos ont été récemment multipliés sous le préau et leur extension future s'effectuera en fonction de l'évolution de leur fréquentation.

## COVOITURAGE :

Les parking relais mis en place par Nantes-Métropole facilitent l'usage mixte de la voiture et des transports en commun, accessibles pour le campus UCO Nantes. Le covoiturage permet de réduire l'empreinte écologique mais aussi de faire des économies. L'UCO réfléchit à l'ouverture d'une communauté UCO Nantes sur un site de covoiturage comme [klaxit](#) afin de faciliter son développement.

# L'ÉQUIPE PERMANENTE

## DROIT :

**Jean-Benoist BELDA**

Responsable de formation L1 | [jbbelda@uco.fr](mailto:jbbelda@uco.fr)

**Basile MERAND**

Responsable de formation L2 | [bmerand@uco.fr](mailto:bmerand@uco.fr)

**Clément COUSIN**

Responsable de formation L3 | [ccousin@uco.fr](mailto:ccousin@uco.fr)

**Arthur BRAUN**

Enseignant assistant | [abraun@uco.fr](mailto:abraun@uco.fr)

**Anne-Cécile NICOLAS**

Assistante de formation | [anicolas@uco.fr](mailto:anicolas@uco.fr) | 02 28 29 91 06

## SCIENCES DE L'ÉDUCATION :

**Eric MUTABAZI**

Responsable de formation L1 et responsable filière | [eric.mutabazi@uco.fr](mailto:eric.mutabazi@uco.fr)

**Sophie JOFFREDO LE BRUN**

Responsable de formation L2 | [sjoffredo@uco.fr](mailto:sjoffredo@uco.fr)

**Albina KHASANZYANOVA**

Responsable de formation L3 | [akhasanz@uco.fr](mailto:akhasanz@uco.fr)

**Vincent GEVREY**

Référent handicap et projet professionnel | [vgevrey@uco.fr](mailto:vgevrey@uco.fr)

**Aude ZAVALA**

Assistante de formation L1 | [azavala@uco.fr](mailto:azavala@uco.fr) | 02 28 29 91 22

**Stéphanie BOLZER**

Assistante des formations L2 et L3 | [sbolzer@uco.fr](mailto:sbolzer@uco.fr) | 02 28 29 91 14

## INFORMATION COMMUNICATION :

**Mélanie LALLET**

Responsable de formation L1 | [mlallet@uco.fr](mailto:mlallet@uco.fr)

**Sébastien FRANÇOIS**

Responsable de formation L2 | [sfrancoi@uco.fr](mailto:sfrancoi@uco.fr)

**Sandra MELLOTT**

Responsable de formation L3 et responsable filière | [smellot@uco.fr](mailto:smellot@uco.fr)

**Sophie ROCH**

Responsable de formation UE transversales | [sroch@uco.fr](mailto:sroch@uco.fr)

**Julien ROSSI**

Responsable de la mineure conception web | [jurossi@uco.fr](mailto:jurossi@uco.fr)

**Blandine LECERF**

Assistante des formations L1 et L2 | [blecerf@uco.fr](mailto:blecerf@uco.fr) | 02 28 29 91 02

**Nathalie BOUCHAUD**

Assistante de formation L3 | [nbouchaud@uco.fr](mailto:nbouchaud@uco.fr) | 02 28 29 91 22

## HISTOIRE :

**Anselme CORMIER**

Responsable des formations L1 et L2 et responsable filière | [acormier@uco.fr](mailto:acormier@uco.fr)

**BIYONG Claire-Farelle**

Assistante des formations L1 et L2 | [cbiyong@uco.fr](mailto:cbiyong@uco.fr)

## LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES :

**Christopher GRIFFIN**

Responsable de formation L1 et responsable filière | [cgriffin@uco.fr](mailto:cgriffin@uco.fr)

**Nathalie BOUCHAUD**

Assistante de formation | [nbouchaud@uco.fr](mailto:nbouchaud@uco.fr) | 02 28 29 91 22

**MATHS INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SHS :**

**HASAN AL HASAN**

Responsable des formations L1 et L2 et responsable filière | [alhasan@uco.fr](mailto:alhasan@uco.fr)

**Aude ZAVALA**

Assistante de formation | [azavala@uco.fr](mailto:azavala@uco.fr) | 02 28 29 91 29

**ECONOMIE GESTION :**

**Olivier MACÉ**

Responsable des formations L1 et L3 et responsable filière | [omace@uco.fr](mailto:omace@uco.fr)

**Koffi SELOM AGBOKANZO**

Responsable de formation L2 | [koffi.agbokanzo@uco.fr](mailto:koffi.agbokanzo@uco.fr)

**Shannon ROUSSY-SCOTT**

Responsable de la professionnalisation | [sroussy@uco.fr](mailto:sroussy@uco.fr)

**Sylvie JEROSME**

Assistante de formation | [sjerosme@uco.fr](mailto:sjerosme@uco.fr) | 02 28 29 91 07

**SERVICES TRANSVERSAUX :**

**Hélène BERNARD**

Accueil | [nantes@uco.fr](mailto:nantes@uco.fr) | 02 40 20 82 52

**Valérie NAKHOUL**

Bibliothécaire référente, orientation | [vnakhoul@uco.fr](mailto:vnakhoul@uco.fr) | 02 28 29 91 08

**Estelle WAPALA**

Bibliothécaire adjointe | [ewapala@uco.fr](mailto:ewapala@uco.fr) | 02 28 29 91 20

**Léa KOENIG**

Psychologue | [lkoenig@uco.fr](mailto:lkoenig@uco.fr)

**Camille ROBIC**

Chargée de communication | [crobic@uco.fr](mailto:crobic@uco.fr)

**Vincent MARY**

Responsable moyens généraux | [vmary@uco.fr](mailto:vmary@uco.fr)

**Céline BARIBAULT**

Assistante international et langues | [cbaribau@uco.fr](mailto:cbaribau@uco.fr)

**DIRECTION :**

**Michel PERRINEL**

Directeur | [mperrinel@uco.fr](mailto:mperrinel@uco.fr) | 02 28 29 91 05

**Carole TANOUE**

Assistante de Direction | [ctanoue@uco.fr](mailto:ctanoue@uco.fr) | 02 28 29 91 01

**Comité de direction**

Clément COUSIN (recherche et prospectives), Olivier MACÉ (codirecteur des études, en charge de la qualité et de parcoursup), Sandra MELLOTT (directrice adjointe, des projets de campus et codirectrice des études), Eric MUTABAZI (vie étudiante et international), Michel PERRINEL, Carole TANOUE

# INFORMATIONS PRATIQUES

## CARTE ETUDIANTE :

La carte remise en début d'année vous permet de :

- Vous identifier en tant qu'étudiant de l'UCO
- D'accéder au parking
- D'utiliser les imprimantes (carte à créditer auprès de l'assistante d'accueil, Hélène BERNARD)
- D'emprunter des documents à la BU
- D'emprunter des appareils photos/ordinateurs et autres matériels informatiques

En cas de perte de votre carte, contactez le secrétariat universitaire qui vous en adressera une nouvelle ; celle-ci vous sera facturée 10€.

Contact : [nicole.bellouard@uco.fr](mailto:nicole.bellouard@uco.fr) | 02 41 81 66 13

Vous trouverez toutes les informations sur les services numériques [ici](#)

## LA BIBLIOTHÈQUE :

La BU est ouverte de 8h30 à 20h du lundi au jeudi et jusqu'à 17h le vendredi. Les étudiants peuvent consulter et/ou emprunter les documents à leur disposition et ont accès à de nombreuses ressources numériques. Des box sont mis à leur disposition pour des travaux de groupes. Ils peuvent également emprunter sur place les documents des Bibliothèques de l'UCO Angers et, sous certaines conditions, ceux des BU de l'université de Nantes.

L'accès à la BU se fera en respectant les règles sanitaires mises en place. La documentation à partir des ressources en ligne doit, dans toute la mesure du possible, être privilégiée.

## RESTAURATION :

*La restauration fait l'objet de règles spécifiques, l'accès au self s'effectue uniquement par l'extérieur. Veuillez respecter les règles de distanciation physique.*

Un self-cafétéria (RDC bâtiment C) propose des repas chauds le midi, du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45. Le prix varie en fonction de la composition du plateau, la formule de base du jour (entrée/plat/dessert) est fixée à 3.70€ TTC. Règlement avec votre carte CB sans contact ou votre carte Sodexo uniquement que vous introduirez dans le lecteur de badge. Vous pouvez télécharger l'appli « My Sodexo » pour recharger librement votre carte Sodexo sans ralentir le service. Des frais supplémentaires de 1€ seront appliqués pour tout autre mode de règlement.

La situation sanitaire d'aujourd'hui nous contraint à modifier les lieux de restauration.

Sont désormais accessibles aux étudiants ayant pris un plateau : la salle principale de restauration, l'ancienne salle libre accès informatique attenante à la salle de restauration ainsi que la première partie de la salle co-working près des micro-ondes. Pour les étudiants ayant apportés leur repas et leurs couverts, sont disponibles : les tables dans la cour, le préau ainsi que des Barnums (jusqu'en novembre).

## STATIONNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ET VISITEURS :

Parking réservé aux étudiants est après la barrière à droite à l'entrée du site.

Le Parking devant le hall principal et sur le côté de la Chapelle est strictement réservé aux enseignants, visiteurs et personnels UCO.

Pour obtenir sa carte d'accès : il faut avec ses codes intranet faire la demande d'accès par [formulaire en ligne](#) précisant le numéro d'immatriculation de votre véhicule (se renseigner auprès de l'accueil).

Pour une question de sécurité et d'accès des secours, nous vous demandons de ne pas stationner en dehors des espaces réservés à chacun sans quoi l'accès est immédiatement refusé.

# LES RELATIONS INTERNATIONALES

Au cours de votre formation, vous pourrez être amené(e) à partir à l'étranger pour suivre des cours ou effectuer un stage. Vos responsables de formation sont là pour vous renseigner dans le choix de votre destination et dans les démarches administratives nécessaires.

## DESTINATIONS :

L'UCO possède un réseau de plus **170 universités partenaires** en Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie et Océanie. Pour accéder à liste des universités où vous pouvez postuler selon votre formation, rendez-vous sur le site internet de l'UCO, onglet International.

Pour tout renseignement, contacter par mail [Céline BARIBAUT](mailto:Celine.BARIBAUT@uco.fr) du bureau des échanges, elle pourra vous fournir la liste des universités partenaires ainsi que les avis et conseils des étudiants ayant effectué une mobilité.

## CONDITIONS :

Si vous souhaitez partir en Amérique du Nord, en Asie ou en Océanie, vous devez impérativement avoir obtenu le TOEFL dans l'année universitaire en cours avec un score minimum de 550 à 600 selon l'université.

Si vous souhaitez partir en Europe ou en Amérique latine, un niveau B2 en langues est exigé et les diplômes Cambridge, Cervantès ou Goethe selon le pays ou l'université d'accueil.

## SÉLECTION :

La candidature des étudiants souhaitant partir à l'étranger pour un ou deux semestres (selon les formations) est validée selon plusieurs critères dont :

- La lettre de motivation de l'étudiant (son projet)
- Les résultats de L1

Si vous souhaitez partir, inscrivez-vous aux cours de préparation à la certification. Ces enseignements sont indispensables à la réussite des certifications, merci de vous rapprocher de l'assistante de formation de votre filière.



# LES SERVICES SUR LE CAMPUS

## VIE ÉTUDIANTE ET CULTURELLE :

Bien que les conjonctures actuelles viennent perturber la vie étudiante et culturelle du campus, nous mettrons tout en oeuvre pour maintenir une programmation culturelle et des projets pour tous, tout au long de cette nouvelle année.

Nous sommes à votre écoute pour tous vos projets (associatifs, artistiques, culturels, sportifs, humanitaires...) et leur mise en oeuvre, au service d'une vie associative UCO toujours plus riche.

**Contacts :** Eric MUTABAZI | [eric.mutabazi@uco.fr](mailto:eric.mutabazi@uco.fr)  
Sandra MELLOTT | [smellot@uco.fr](mailto:smellot@uco.fr)  
Camille ROBIC | [crobic@uco.fr](mailto:crobic@uco.fr)

## BIBLIOTHÈQUE, ORIENTATION ET INFORMATION :

Le service d'orientation et d'information (SOI) qui est à Angers, met à disposition une documentation sur les différentes filières d'études, les métiers et les entreprises ainsi que des annonces actualisées de stages et d'emplois. Possibilité de conseils plus personnalisés sur une formation, une filière ou un métier qui vous intéresse, pour une réorientation.

**Contacts :** Valérie NAKHOUL | [vnakhoul@uco.fr](mailto:vnakhoul@uco.fr)  
SOI | [soi@uco.fr](mailto:soi@uco.fr)

## AUMONERIE ET PASTORALE :

L'aumônerie vous propose d'ordinaire des rendez-vous et événements (témoignages, interventions d'associations humanitaires...) tout au long de l'année.

Permanence tous les jeudis de 12h00 à 14h00, salle NA 001

- Temps de prière et de réflexion,
- Temps de partage et d'échange,
- Temps d'élaboration de projets et d'activités

**Contacts :** Shannon ROUSSY-SCOTT | [sroussys@uco.fr](mailto:sroussys@uco.fr)  
Blandine LECERF | [blecerf@uco.fr](mailto:blecerf@uco.fr)

## ASSOCIATIONS ETUDIANTES

La vie associative et culturelle de l'UCO est riche et variée : associations, collectifs et BDE (Bureaux des Étudiants) animent les campus (musique, théâtre et arts de la scène, sport, humanitaire...) et permettent aux étudiants de s'épanouir, construire ensemble des projets, partager des passions et des moments festifs. Le campus UCO Nantes est situé au milieu d'un parc, dans un cadre agréable, propice à la sérénité et à la réussite. Retrouvez les différents BDE du campus sur le [sharepoint](#).



## SANTE ACCESSIBILITE :

### **Ecoute psychologique :**

Léa KOENIG, psychologue du campus, est à votre disposition sur rendez-vous tous les mardis. Pour les prises de rendez-vous merci de vous rapprocher d'Hélène BERNARD à l'accueil. Les consultations sont individuelles et gratuites. Possibilité de rendez-vous à distance les autres jours.

### **Accessibilité :**

Vous êtes en situation de handicap ou de maladie invalidante, une chargée de mission répond aux questions des étudiants handicapés moteurs, déficients sensoriels ou souffrants d'autres types d'affections invalidantes, afin de les informer, les conseiller et de mettre en place les aides nécessaires, dans les domaines suivants : droits, démarches à effectuer pour des aménagements et des aides...

Contact référent UCO Nantes | Vincent GEVREY | [vgevrey@uco.fr](mailto:vgevrey@uco.fr)

## MOYENS GÉNÉRAUX :

Les Moyens Généraux sont là pour sécuriser et faciliter la présence de toute personne au sein du CAMPUS.

Suite aux nouvelles règles sanitaires, tout déplacement dans le CAMPUS, doit être validée par le Référent COVID.

Pour cela, merci de contacter Vincent MARY avant d'entrer sur le site au : 06.23.15.18.14

## VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?

Le Service Accueil peut mettre à votre disposition une liste de résidences universitaires, foyers, propriétaires indépendants et agences afin de leur proposer un appartement ou une chambre. Cette liste est accessible à tous les étudiants de l'UCO.

Vous pouvez aussi trouver des collocations sur le site web de l'aumônerie des étudiants de Nantes : <http://www.aumonerienantes.fr/>

## CAMPUS DURABLE

Préservation de la biodiversité, compost', tri sélectif, plan de mobilité, économie d'énergie... Rejoignez-nous pour construire un campus durable !

Pour plus d'infos/ Contact : [Ucology](#)

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Nantes, ville verte et en transition écologique offre avec le réseau des Ecosolies plus de 600 entreprises et associations qui coopèrent pour promouvoir une économie Sociale et Solidaire (ESS). Vous pouvez participer à votre échelle à un mode de consommation plus responsable et écologique, en faisant vos achats directement dans les magasins du réemploi et de la réparation. Vous réduirez ainsi les déchets et économiserez des ressources.

Vous trouverez [ici](#) l'annuaire des points de vente du réemploi par catégorie (vêtements, mobilier, électroménager, livres, informatique, vélos etc)

# L'OFFRE CULTURELLE DE LA VILLE

## MUSÉES DE NANTES

- **MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES**  
Musée du château | Cinq siècles d'histoire. 4, place Marc Elder  
44000 Nantes | Tramway, Ligne 1 Arrêt Duchesse Anne
- **MUSÉE D'ARTS**  
Large panorama de l'histoire de l'art allant du 13e au 21e  
siècle | 10, rue Georges Clemenceau 44000 Nantes
- **MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE**  
Zoologie, faune, minéralogie | 12, rue Voltaire 44000 Nantes
- **LE CHRONOGRAPHE**  
Centre d'interprétation archéologique | 21, rue de Saint Lupien  
44400 Rezé
- **MUSÉE JULES VERNE**  
L'hommage à l'œuvre d'un écrivain | 3, rue de l'Hermitage  
44000 Nantes
- **PLANÉTARIUM**  
Se divertir, s'amuser ou apprendre sur le ciel ou l'espace | 8,  
rue des Acadiens 44000 Nantes
- **MUSÉE DE L'IMPRIMERIE**  
Retrouvez les gestes des métiers du Livre | 24, quai de la  
Fosse 44000 Nantes

## CHÂTEAU DE NANTES

Intérieurs du château, musée et exposition  
Cour, remparts et jardin des douves en accès libre

## GALERIE DES MACHINES DE L'ÎLE

- **LA GALERIE DES MACHINES**  
Découvrez les machines extraordinaires dans les nefs des  
anciens chantiers navals | Les Machines de l'Île, 2 Boulevard  
Léon Bureau 44000 Nantes. Tramway ligne, 1 arrêt "Chantiers  
Navals" ou Chronobus C5, arrêt "Prairie au Duc"
- **LE GRAND ÉLÉPHANT**  
Un voyage extraordinaire à dos d'éléphant | Fermé le 1e mai
- **LE CARROUSEL**  
Véritable théâtre à 360°, ce carrousel, de près de 25 mètres de  
haut et de 22 mètres de diamètre, est implanté en bord de Loire.

## GALERIES D'ARTS

- Galerie CONFLUENCE
- Galerie RDV
- La HAB galerie
- Galerie LE RAYON VERT
- Galerie MÉLANIE RIO
- Espace SAINTE-CROIX

# ÉVÈNEMENTS 2020-2021

## LA NANTES DIGITAL WEEK

Du 17 au 27 septembre | Festival du numérique pour tous. | Île de Nantes et partout en ville

## LA QUINZAINE PHOTOGRAPHIQUE

Septembre | La photographie contemporaine investit Nantes. Des œuvres exposées dans les lieux culturels de la ville

## LES UTOPIALES

Octobre | Festival international de science-fiction | Cité des congrès

## FESTIVAL 3 CONTINENTS

Du 20 au 29 novembre | Cinéma d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie

## TISSÉ MÉTISSE

Décembre | Festival de musiques actuelles

## TRAJECTOIRES

Du 15 au 27 janvier | Festival de danse dans la ville

## LA FOLLE JOURNÉE

Du 29 Janvier au 2 février | Musique classique | Cité des Congrès

## HIP OPSESSION

Du 20 février au 1 mars |

## FESTIVAL ATLANTIDE

Mars | Littératures | Lieu Unique

## LA NUIT DES MUSÉES

Mai |

## FESTIVAL SO FILM

Juin | Cinéma plein air

## AUX HEURES D'ÉTÉ

Juin | Festival dédié aux cultures d'ici et d'ailleurs | Centre ville

## SPOT

Juin | Danse, musique, arts visuels, arts de rue... | Centre ville

## LE VOYAGE À NANTES

Juillet à Septembre | En plus d'un parcours pérenne toute l'année, d'une cinquantaine d'étapes, c'est aussi un événement incontournable dans l'été. L'art infuse partout dans la ville.

# SORTIR À NANTES

## TREMPOLINO

Musiques actuelles

## LA SOUFFLERIE

Musique / Danse / Théâtre

## LE LIEU UNIQUE

Danse / Théâtre / Musique / Exposition / Bar

## OPÉRA GRASLIN

Opéra / Concerts / Répétitions publiques

## LE GRAND T

Théâtre / Danse / Cirque / Magie / Musique

## CINÉMA BONNE GARDE

20, rue du Frère Louis 44200 Nantes

## CINÉMA GAUMONT / PATHÉ

## CINÉMA KATORZA

## TRANSFERT

Zone libre d'art et de culture à Rezé

## LE FERRAILLEUR

Bar & concerts

# LOISIRS À NANTES

## PISCINES

Victor-Jara | Rezé, avenue Léon-Blum

Piscine municipale | Vertou, rue Sèvre et Maine

Piscine municipale | Bouguenais, chemin Jacques Prévert

Piscines municipales de la Bourgonnière et Ernest Renan | Saint-Herblain

Léo Lagrange | Nantes, rue Deurbroucq

Piscine de la Durantière | Nantes, 11, rue de la Durantière

Piscine des Dervallières | Nantes, 21, rue Professeur Dubuisson  
(ouverte que l'été)

Piscine du Petit-Port | Nantes, boulevard du Petit Port

## PATINOIRES

NGE | Nantes, boulevard du Petit Port

## PARCS & JARDINS

Parc des oblates | rue Philippe De Broca

Jardin extraordinaire | rue Joseph Cholet

Parc de Procé | boulevard des anglais

Parc floral de la Roseraie | route de saint-joseph

Jardin des plantes | place Charles Leroux

Parc de la Gaudinière | 29, rue Diane

Ile de Versailles | quai de Versailles

Parc du grand Blottereau | boulevard Auguste Péneau

Miroir d'eau | cours John Kennedy

Parc de la Chézine | Saint-Herblain

Parc de la Morinière | rue Jean-Baptiste Vigier

Parc de la chantrerie | route de Gachet

Le Crapa | rue du Pré Salé

Parc de l'arboretum | 3, chemin de la justice

Toute dérogation au suivi de ces règles pour impossibilité technique ou cas particulier doit faire l'objet d'une étude de modalités adaptées et d'un accord explicite du référent Covid-19 : Vincent Mary vmary@uco.fr -0788015394  
Version du 20/08/20



## REGLES SANITAIRES GÉNÉRALES D'ACCÈS AU CAMPUS DE L'UCO NANTES

### Unis avec attention

**Solidarité, protection,  
responsabilité, proximité sociale et  
distanciation physique sont les  
principes guidant les règles  
sanitaires suivantes :**



Le non-respect des gestes barrières rappelés par affichage dans les locaux et des règles ci-dessous peut faire l'objet d'une exclusion immédiate des locaux assortie pour les étudiants d'une sanction conforme au règlement intérieur.

### I) Port du masque dans les circulations et distanciation d'un mètre

Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'établissement. Le masque doit être porté dans tous les espaces intérieurs à l'exception des bureaux individuels et des lieux de restauration dès lors que le positionnement des personnes présentes est suffisamment stable pour garantir le respect de la distanciation d'un mètre au moins latéralement et en face à face.

### II) Lavage de mains à l'entrée et quarantaine des documents

A l'entrée dans l'établissement le lavage approfondi des mains ou l'usage de gel hydroalcoolique est obligatoire. Il est recommandé de renouveler ce lavage fréquemment et lors d'un changement de salle ; en cas de contact impromptu avec d'autres personnes ; avant de boire, de manger et de fumer ; après la manipulation d'objets ou de documents récemment utilisés par d'autres personnes. De plus, les objets ou documents émanant de l'extérieur seront désinfectés ou mis en quarantaine avant leur manipulation pour une durée fonction des recommandations nationales (en bibliothèque 24 h pour les documents papiers, 3 jours pour les documents plastifiés) et à défaut pour une durée de 12h.

### III) Circulation à sens unique sans regroupement

Les escaliers intérieurs sont réservés à la montée dans les étages et les escaliers de secours extérieurs sont réservés à la descente. Un sens unique de circulation est créé dans chaque couloir pour éviter le croisement des groupes d'étudiants. La restauration fait l'objet de règles spécifiques, l'accès au self s'effectue uniquement par l'extérieur lors du service des repas.

Par rapport à l'habituel, l'effectif maximum dans chaque salle est divisé par deux environ ; dans les salles TD chaque table n'est utilisée que par une personne ; les bureaux sont limités à deux personnes, les box de la BU à 4 personnes, la salle des BDE et des enseignants à 6 personnes ; le co-working est réservé pour la restauration le midi ; les regroupements dans les circulations (hall d'accueil notamment) sont à éviter.

### IV) Désinfection des locaux et des matériels partagés

L'établissement désinfecte les salles utilisées, les circulations, les poignées de porte et les toilettes 2 fois par jour. Avant l'utilisation d'un appareil ou un objet d'usage collectif (appareil photo, enregistreurs audio, caméra, ordinateur, panneau de contrôle de vidéoprojecteur, feutre pour tableau blanc, photocopieurs, cafetière, micro-onde, bouilloire, etc...) chacun doit le désinfecter avec les lingettes mises à disposition (la transmission de crayons et de clés USB est à éviter). Avant et après toute manipulation d'ouvrages ou de revues à la bibliothèque l'usage de gel hydroalcoolique est obligatoire.

### V) Utilisation du sharepoint pour la gestion administrative

Le dépôt de documents aux secrétariats se réalise dans le couloir ; les procédures administratives sont dématérialisées et accessibles via le sharepoint de l'UCO Nantes. L'affichage dédié à chaque formation est remplacé par l'unique affichage des plannings à chaque entrée de l'établissement et par la mise à disposition des informations sur la page de la formation du sharepoint UCO Nantes.

### VI) Rester chez soi en cas de symptômes

Toute personne présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, perte d'odorat et/ou du goût ne peut accéder au CAMPUS et doit retourner chez elle dès leur apparition. Le diagnostic Covid-19 est alors à réaliser au plus vite. S'il est positif l'établissement en est immédiatement informé pour communication aux étudiants du groupe de formation, aux enseignants et aux personnels ayant côtoyés la personne depuis moins de 14 jours.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020 - 2021

### Objet et Application

Ce règlement est défini afin de permettre le bon déroulement des formations et l'épanouissement de chacun dans un environnement favorable à la mise en œuvre du projet éducatif de l'UCO Nantes.

Ce règlement a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de responsabilité, de discipline, de participation à la formation, et de représentation des étudiants. Il s'applique à tous les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle (ci-après dénommés « étudiants ») inscrits à tout ou partie des formations organisées par l'UCO Nantes.

Chaque étudiant s'engage à respecter ce règlement en confirmant son inscription définitive.

La direction, responsable de l'application de ce règlement, décide des améliorations à lui apporter après avoir consulté (au moins une fois par an) les étudiants, les enseignants, et les autres parties prenantes de l'établissement.

### Accessibilité des locaux et développement durable

Le préau est réservé au parking des vélos. Le parking automobile des étudiants est autorisé exclusivement sur le parking situé à droite à l'entrée du campus, à l'exception des étudiants handicapés à mobilité réduite qui utilisent les places spécifiques signalisées. Les étudiants sont invités à utiliser les transports en commun et les parking-relais, le vélo et le covoiturage.

Les locaux sont ouverts habituellement du lundi au vendredi de 8h à 20h. En dehors de ces horaires, l'accès est soumis à autorisation. La présence de toute personne étrangère à l'établissement est interdite sans invitation ou autorisation spécifique. Les étudiants n'entrent dans les bureaux, la salle des enseignants et les locaux techniques que lorsqu'ils y sont invités par les permanents et enseignants de l'UCO. Tous les documents à transmettre, dossiers et devoirs doivent être transmis de préférence par mail ou au secrétariat. Chacun éteint les lumières et ferme les fenêtres de sa salle à la fin des cours et respecte le système de tri des déchets mis en place.

### Hygiène et Sécurité

Chacun est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées dans les locaux qu'il fréquente (accidents, incendie, plan de mise en sûreté face aux risques majeurs, ...). Tout accident même bénin doit être signalé immédiatement au secrétariat.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux, sous le préau et à moins de 6 mètres des

principales portes d'entrées et de jeter les mégots par terre. Conformément au décret n° 2006-1386 fumer dans ces espaces est passible d'une amende de 68 €.

Il est interdit d'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée à l'exception des événements organisés ou autorisés par la direction (dans la limite des alcools de classe 3 - *cidre, bière, vin*- s'imposant aux lieux de travail). Il est interdit de pénétrer ou de demeurer sur le campus en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue.

Il est interdit d'introduire et de consommer dans les salles de cours, toute nourriture ou boisson en dehors de sucreries, bouteilles et tasses munies d'un couvercle. Chacun maintient les espaces qu'il fréquente dans un état de propreté correct. Du matériel de nettoyage est à la disposition des étudiants dans les toilettes.

### Responsabilité et Matériel

Il est vivement recommandé de ne laisser aucun objet personnel dans les salles de cours et dans les espaces collectifs, l'établissement ne pouvant être tenu pour responsable des vols ou des détériorations qui pourraient être commis. Chacun est tenu de respecter :

- les règles d'accès et d'usage des matériels audiovisuels et informatiques selon les modalités affichées à proximité de ceux-ci et dans la charte d'usage de l'informatique.

- le règlement de la bibliothèque et la règle d'emprunt de livres ou d'ouvrages de la bibliothèque affichés dans la bibliothèque.

Un photocopieur est mis à la disposition des étudiants dans la salle de travail. Les étudiants individuellement ou collectivement, pourront être tenus pour responsables des dégâts causés aux locaux ou aux matériels du campus et de la dégradation ou de la perte des ouvrages notamment ceux empruntés.

Pour des besoins pédagogiques certains matériels peuvent être empruntés à l'accueil par les étudiants. Ces matériels sont alors sous la responsabilité des étudiants emprunteurs jusqu'à restitution.

Chacun est invité à signaler au secrétariat ou par mail les dégradations ou les dysfonctionnements qu'il a constatés.

### Assiduité et Ponctualité

La présence aux cours, examens, soutenances, rendez-vous, projets, manifestations ou autres activités pédagogiques est obligatoire. Ils peuvent être programmés sur toute l'amplitude horaire d'ouverture habituelle des locaux (sauf demande exceptionnelle et ponctuelle de l'établissement).

Les étudiants suivent les consignes spécifiques à leurs filières de formation concernant l'attestation de leur présence et les autorisations d'absences. Ils suivent en particulier les règles spécifiques liées au diplôme préparé concernant les absences aux devoirs, examens ou contrôle comptant pour la validation de leur formation. En cas de retard, même de quelques minutes, l'enseignant peut interdire l'entrée en cours. L'étudiant est alors considéré absent de ce cours.

Toute absence prévisible et inévitable fait l'objet d'un préalable d'une demande d'autorisation auprès du responsable de formation (pour certaines formations via un formulaire disponible sur l'espace numérique de travail). Toute absence imprévue fait l'objet dès 8 h d'un appel téléphonique au secrétariat. Il appartient à l'étudiant de rattraper les cours manqués.

Les retards répétés, les absences anormales ou injustifiées peuvent faire l'objet d'un avertissement communiqué par le responsable de formation.

### Participation et Comportement

Chacun participe activement à sa formation et veille à la création et au maintien d'une bonne dynamique de groupe. Il appartient à chaque groupe de réserver aux formateurs et enseignants occasionnels un bon accueil et de leur proposer son assistance pour tous les aspects du fonctionnement de l'établissement.

Les étudiants sont tenus de consulter leur e-mail uco.fr au moins une fois par jour et d'utiliser l'intranet et le sharepoint sur lequel figure notamment l'emploi du temps, et les informations ou formulaires utiles au déroulement de la formation et des examens. Les informations de « dernière minute » sont affichées sur les panneaux près des entrées.

L'étudiant veille à avoir une tenue vestimentaire, un langage et un comportement corrects et adaptés et respecte les remarques et les consignes formulées par les enseignants et les permanents.

Lorsqu'il se présente à l'extérieur dans le cadre de sa formation (action, enquête, recherche de stage, etc.) chaque étudiant précise sa situation : « Prénom Nom, étudiant à l'UCO Nantes ». L'usage du logo et d'éléments de communication de l'établissement est soumis à une autorisation préalable.

L'autorisation ou l'interdiction de l'utilisation d'outils informatiques (téléphones portables, ordinateur portables, tablettes) pendant les cours est laissé à la libre appréciation de l'enseignant.

Chacun veille, notamment pendant les pauses, à ne pas perturber par le bruit les cours des autres formations.

Toute attitude (bavardage, somnolence, irrespect...) ou travail non effectué ou non remis dans les délais et modalités spécifiés peut être sanctionné par un avertissement et/ou conduire à une exclusion immédiate d'un cours par l'enseignant ou la direction. L'étudiant est alors considéré absent.

Le plagiat est interdit. Dans toutes ses productions, l'étudiant doit citer ses sources.

L'affichage et l'expression des étudiants sont libres sur les supports prévus à cet effet dans la limite du respect des personnes, des bonnes mœurs, des valeurs de l'établissement et des articles L511-1 à 4 du code de l'éducation.

Deux délégués par groupe de formation sont élus au début de la formation selon les modalités décrites par les articles R 6352-9 à R 6352-12 du code du travail. Pour assumer leurs attributions définies par exemple à l'article R6352-14 du code du travail, les délégués et les responsables des BDE peuvent intervenir lors des temps spécifiques programmés par l'établissement ou à leur demande en fonction des possibilités. Leur convocation à des réunions institutionnelles au titre de leurs mandats fait l'objet d'une autorisation d'absence suivant la procédure commune.

### Respect du règlement

L'inobservation de ce règlement est sanctionnée et peut conduire au refus par la direction de la réinscription dans l'établissement l'année suivante même si les conditions académiques de passage à l'année supérieure sont respectées. La sanction est établie en fonction de la gravité des faits reprochés par un avertissement écrit formulé par le responsable de la formation ou par une exclusion temporaire ou définitive prononcée par le directeur de l'établissement après la réunion du conseil de discipline. De plus, lorsque l'agissement le justifie, le directeur ou en son absence le responsable de formation, peut prendre une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat.

Le conseil de discipline est réuni lorsque l'étudiant cumule trois avertissements ou lors d'un manquement grave au respect de ce règlement ou lorsque l'étudiant, au sein de l'établissement, à proximité ou durant les périodes pratiques en entreprise a fait preuve d'un comportement :

- compromettant gravement le bon déroulement de la formation, ou la vie de l'établissement
- portant atteinte à la dignité et au respect des personnes (par exemple le bizutage)
- constituant une tricherie, une fraude ou un plagiat
- constituant un acte illégal au regard du droit pénal.

Il est présidé par le directeur ou le directeur adjoint de l'UCO Nantes et comprend, de plus, un responsable de formation de la filière, les étudiants délégués et au moins une autre personne de l'établissement. Le déroulement des procédures disciplinaires se conforme aux articles R6352-3 à R6352-8 du code du travail.



**Unis  
avec  
attention**

GARDONS AUSSI LE  
**CONTACT**  
SUR LES **RÉSEAUX**  
**SOCIAUX**

